

FINANCEMENT DEMANDEUR D'EMPLOI

LE DIF PORTABLE

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi. Il est possible d'utiliser les heures de DIF acquises et non utilisées.

- Vous devez faire part de votre projet de formation à votre conseiller Pôle Emploi et lui présenter votre certificat de travail. Le Pôle Emploi fait la demande d'utilisation de votre DIF portable auprès de l'OPCA de votre ancien employeur.
- Informations complémentaires : Contactez votre conseiller Pôle Emploi

L'AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION

- L'AIF permet de financer tout ou partie le coût d'une formation dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) en complément d'un financement OPCA ou du DIF portable.
- Votre démarche de formation est cohérente avec un objectif réaliste de reprise d'emploi ou d'activité, contactez votre conseiller Pôle Emploi afin de remplir un formulaire de demande d'AIF. La demande d'aide doit être déposée au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation
- L'aide est versée directement à l'organisme de formation.

